



**FAIRE
PENCHER
LA BALANCE
EN FAVEUR
DES VALEURS
DU SPORT**

Enlarged Partial Agreement on Sport



Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

QU'EST-CE QUE L'APES ?

■ L'APES est l'Accord partiel élargi sur le sport. C'est un organe créé au sein du Conseil de l'Europe pour promouvoir le développement du sport dans la société d'aujourd'hui. Le terme « élargi » signifie que cet accord n'est pas réservé aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, mais que d'autres Etats peuvent y adhérer. L'APES réunit à la fois des gouvernements et des organisations sportives ; son but est d'insuffler plus de loyauté dans le sport, de combattre son dévoiement et de veiller à ce qu'il respecte des normes éthiques élevées.

■ L'APES élabore des politiques et des normes, en assure le suivi et contribue au renforcement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques sur diverses questions relatives au sport.

■ S'appuyant sur plus de trente années d'activité du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport, l'APES a été institué récemment, en 2007, afin de donner un nouvel élan à la coopération paneuropéenne en matière de sport et de relever les défis auxquels le sport doit actuellement faire face dans toute l'Europe (lutte contre la discrimination et le trucage de matchs, promotion de la diversité dans le sport, entre autres).

■ Au niveau ministériel, l'APES organise, tous les deux ans, des conférences auxquelles sont conviés les ministres du Sport de tous les Etats membres. C'est l'occasion, pour les ministres, de discuter des thèmes de la plus haute importance pour les politiques sportives dans un environnement paneuropéen.

» Le saviez-vous ?

L'APES est la première structure paneuropéenne créée pour réunir toutes les parties prenantes en matière de sport, comme les gouvernements, les fédérations sportives internationales et les ONG.



COMMENT L'APES EST-IL STRUCTURÉ ?

Il se compose de quatre organes principaux :

■ **Le Comité de direction** : il comprend un représentant désigné par le gouvernement de chacun des Etats membres de l'APES. Il est chargé de la mise en œuvre générale des missions confiées à l'APES, décide des projets pilotes à mener conformément aux priorités politiques du Conseil de l'Europe et établit les budgets correspondants.

■ **Comité consultatif** : il se compose de membres d'organisations sportives, d'ONG et d'organisations internationales. En tant qu'organe partenaire, il donne son avis sur le programme d'activités et conseille le Comité de direction sur les décisions à prendre. Le Comité consultatif se réunit une fois par an pour examiner l'état d'avancement des questions traitées en matière de sport et pour transmettre des informations sur des projets communs et des faits nouveaux survenus dans le réseau sportif.

Le Comité de direction et le Comité consultatif se réunissent une fois par an, instituant ainsi un espace de dialogue et de coopération.

■ **Comité statutaire** : il se compose des représentants au Comité des Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe qui participent à l'APES et des représentants désignés à cet effet par les Etats non membres qui sont également parties à l'APES. Ce comité adopte le budget et approuve les comptes.

■ **Secrétariat** : il comprend quatre agents du Conseil de l'Europe, basés à Strasbourg (France) ; le Secrétariat est dirigé par son secrétaire exécutif et fait partie de la Direction générale de la démocratie. Il est responsable de tous les aspects administratifs de l'APES (organisation de réunions, documents, publications) en mettant en œuvre les décisions prises par les comités. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres entités du Conseil de l'Europe ainsi que des partenaires extérieurs sur des programmes et projets transversaux dans lesquels le sport joue un rôle important.

POURQUOI LE SPORT EST-IL SI IMPORTANT?

Le sport fait partie de la vie quotidienne d'un pourcentage considérable des 800 millions de citoyens que compte l'Europe. Principale activité organisée sur une base volontaire et non gouvernementale en Europe, le sport réunit plus de participants et de travailleurs bénévoles que toute autre activité. C'est aussi l'activité la plus largement couverte par la presse écrite, parlée et télévisée. Les principales manifestations européennes attirent des milliards de spectateurs et leurs droits de diffusion atteignent les prix les plus élevés, montrant ainsi au reste du monde que le sport est l'une des activités culturelles essentielles en Europe.

POURQUOI LE SPORT EST-IL UN DOMAINE DE COOPÉRATION AU CONSEIL DE L'EUROPE ?

Droits de l'homme... Démocratie... Etat de droit

Ces valeurs, fondements d'une société tolérante et civilisée, sont indispensables à la stabilité, à la croissance économique et à la cohésion sociale de l'Europe. Notre environnement culturel se diversifie sans cesse, engendrant de nouveaux défis politiques et sociaux à relever qui ont pour nom intolérance, stéréotypes, racisme, xénophobie, discrimination et violence. Le Conseil de l'Europe s'efforce de trouver des solutions communes à de grands problèmes comme les conflits, la criminalité organisée, la corruption, la cybercriminalité, l'inégalité entre les femmes et les hommes, le non-respect des droits de l'enfant et la traite des êtres humains. Du fait de son caractère transversal, le sport a un rôle important à jouer dans toutes ces questions et peut servir de pivot.

” Le saviez-vous ?

Depuis la création de l'APES en 2007, quatre recommandations relatives au sport ont été adoptées par les 47 États membres du Conseil de l'Europe (sur l'éthique sportive, l'autonomie du mouvement sportif, la lutte contre les matchs arrangés et la protection des enfants et des jeunes sportifs contre des problèmes liés aux migrations).



QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE L'APES ET LES DÉFIS QU'IL LUI FAUT RELEVER ?

Compte tenu des valeurs du Conseil de l'Europe et de tout ce qu'il représente, la promotion de la loyauté dans les compétitions sportives ainsi que la préservation de l'intégrité physique et morale des sportifs, hommes et femmes, constituent un défi majeur pour l'APES. L'Accord s'emploie donc activement à lutter contre la corruption dans le sport, notamment contre le trucage de matchs. Il coopère avec ses Etats membres, des organisations sportives et des autorités comme les organes de régulation des paris afin d'établir des normes pour aider à lutter contre la criminalité organisée dans le monde du sport. Le Conseil de l'Europe, l'APES et ses Etats membres poursuivent, en outre, leurs efforts pour lutter contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans et par le sport.

L'APES est également partenaire de plusieurs projets en rapport avec des questions qui se posent dans le milieu du sport comme l'homophobie, l'approche intégrée de l'égalité et la bonne gouvernance.

Afin de promouvoir de bonnes pratiques sur ces questions dans ses Etats membres, l'APES a lancé une série de manuels qui illustrent des politiques et pratiques en vigueur dans toute l'Europe. Le partage de ces expériences positives met en lumière les possibilités de promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans et par le sport.

OÙ PUIS-JE EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR L'APES ?

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site web www.coe.int/epas. Une liste complète des publications et manuels destinés à aider les associations sportives et les ONG est également disponible sur le site.

” Le saviez-vous ?

L'APES collabore avec des organisations partenaires comme le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) et a contribué à financer la formation de commentateurs bénévoles en Pologne pour assurer aux supporters malvoyants et aveugles des commentaires audiodescriptifs spécialisés à l'occasion de chacun des matchs disputés dans tous les stades accueillant le championnat d'Europe de football 2012





**Nous
contacter**

Accord partiel élargi sur le sport
Direction générale de la démocratie
Conseil de l'Europe
1, quai Jacoutot • F-67075 Strasbourg

mail : sport@coe.int

 [@epas_apes](https://twitter.com/epas_apes)

Enlarged Partial Agreement on Sport



Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE